

Bilan du CRE du bassin de l'Erve (2008-2014) et définition d'un nouveau programme d'actions (2015-2019)

Comité de suivi de l'étude
Compte-rendu de la réunion de restitution de la phase 1
(Sainte-Suzanne – 23 octobre 2014)

23 octobre 2014

Version	Date	Nom et signature du (des) rédacteur(s)	Nom et signature du vérificateur
1	3 novembre 2014	Y. Gelineau	C.Bidault

Sommaire

1. LISTE DES PARTICIPANTS – DEROULEMENT DE LA REUNION.....	3
2. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : RAPPELS.....	3
3. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA PHASE 1.....	3
3.1 Bilan technique du CRE 2008/2014 sur l'Erve.....	3
3.2 Impacts sur les milieux.....	4
3.3 Bilan financier.....	5
3.4 Enquêtes de satisfaction.....	5
3.5 Synthèse des points forts/faibles du CRE 2008 -2014.....	6
4. ECHEANCIER.....	6

1. LISTE DES PARTICIPANTS - DEROULEMENT DE LA REUNION

A Sainte-Suzanne – le 23 octobre 2014 (14h00 à 16h30).

Participants :

- Mme Solange SCHLEGEL – Présidente du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Paul-Henry DE VITTON – Vice Président du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Gérard HUAULT - Vice Président du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Robert MASSOT – Syndicat de bassin de l'Erve ;
- Mme Christine CADILLON – Direction Départementale des Territoires de la Mayenne ;
- M. Olivier LEROYER – Service départemental de l'ONEMA de la Mayenne ;
- M. Vincent HAUTOIS – Conseil Général de la Mayenne ;
- Mme Agathe REMOND – Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (Animatrice du SAGE Sarthe aval) ;
- Mme Aurélie MASSOT – Secrétaire du Syndicat de bassin de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, du Treulon, du Vicoin et de la Jouanne ;
- M. Xavier SEIGNEURET – Technicien du Syndicat de bassin de l'Erve ;
- M. Yohann LUCAS – Responsable technique des Syndicats de bassin de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, du Treulon, du Vicoin et de la Jouanne ;
- Mme Audrey BAYLE – Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Anjou-Maine)
- Mme Marie-Laure PIAU – Fédération Départementale de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- M. Yannick GELINEAU – Chargé d'études en hydrobiologie à Aquascop.

Excusés :

- Mme Karine RAVAUX - Conseil Général de la Mayenne (Cellule ASTER) ;
- M. Jean-Pierre ROCHE – Direction Départementale des Territoires de la Mayenne ;

Déroulement de la réunion :

14h00 – 16h30 : Présentation des résultats du bilan (phase 1).

16h30 – 16h45 : Discussion.

2. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : RAPPELS

Le Syndicat de Bassin de l'Erve est maître d'ouvrage de l'étude « Evaluation du Contrat Restauration-Entretien du bassin de l'Erve et définition d'un nouveau programme d'actions ».

L'étude doit permettre d'évaluer l'impact des actions menées pour la période 2008/2014 puis de définir un nouveau programme d'actions (et de suivi) sur la période 2015-2019, afin de pérenniser et/ou améliorer les résultats. La finalité est de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à l'échelle de la masse d'eau.

3. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA PHASE 1

3.1 BILAN TECHNIQUE DU CRE 2008/2014 SUR L'ERVE

Conformément au cahier des charges, une reconnaissance de terrain a été menée au mois d'août 2014 sur les secteurs du cours principal de l'Erve où des travaux ont été engagés ces dernières années. Il s'agit notamment du secteur de Thorigné-en-Charnie/Saint-Pierre-sur-Erve, soit un linéaire d'environ 4 km, et du secteur compris entre Chammes et Voutré, soit environ 9 km.

Cette phase de terrain a permis de vérifier si les actions préconisées ont été réalisées et de quelle manière. Sont-elles fonctionnelles ? Ont-elles eu des impacts sur le milieu (positifs, négatifs) ?

De manière synthétique, il apparaît que la plupart des actions prévues n'ont été que partiellement réalisées, mais celles-ci s'avèrent efficaces. Les objectifs initiaux en terme, par exemple, de linéaire à entretenir/régénérer pour la ripisylve, de nombre d'ouvrages à aménager, n'ont pas été atteints (taux de réalisation proche de 50%) ; cela pose la question d'une programmation initiale très (trop ?) ambitieuse, puisque le contrat prévoyait une intervention sur la quasi-totalité du linéaire du bassin pour la gestion de la ripisylve (affluents principaux compris, soit 220 à 230 km).

Toujours à titre d'exemple, un abreuvoir par kilomètre de cours d'eau devait initialement être aménagé à l'échelle du bassin ; si le taux de réalisation est 3 fois inférieur, nous notons néanmoins la mise en place d'environ 3 abreuvoirs au kilomètre sur les 13 km reconnus de l'Erve en août 2014.

Concernant les abreuvoirs, Mme Schlegel rapporte des problèmes de déshydratation du bétail avec les pompes à nez (com. pers. exploitants agricoles) comparativement aux descentes de cours d'eau aménagées qui permettent à plusieurs animaux de s'abreuver en même temps. Un phénomène a priori non connu des membres du comité de pilotage.

Par ailleurs, M. Seigneuret précise qu'en contrepartie de l'installation d'abreuvoirs (financée par le syndicat), l'exploitant agricole s'engageait à clôturer l'accès au lit du cours d'eau si cela n'était déjà pas le cas.

Mme Cadillon informe le comité technique que les abreuvoirs sauvages seront interdits à compter de 2016 et que leur aménagement sera financé au moins jusqu'à cette échéance.

M. Leroyer rappelle que la Directive Nitrates insiste sur le rôle de filtre biologique joué par la ripisylve. La mise en place d'abreuvoirs et de clôture permet à la ripisylve de se développer naturellement. Monsieur Massot émet des doutes quant à l'entretien délicat/difficile de la ripisylve suite à la pose de clôture.

Concernant la lutte contre les plantes envahissantes (renouée, jussie et élodées), le taux de réalisation est largement supérieur au prévisionnel, notamment pour l'arrachage de la jussie et des élodées. Néanmoins, les observations de terrain montrent à quel point cette dernière plante est encore bien installée notamment dans les biefs de moulin aux faciès d'écoulements lents à Sainte-Suzanne et dans le cours principal sur plusieurs kilomètres à l'amont.

Le retour d'expérience du syndicat suite à l'enlèvement des Elodées à la pelle mécanique dans le bourg d'Assé-le-Bérenger indique un abaissement d'environ 60-70 cm de la ligne d'eau. M. Lucas rappelle alors les conditions permettant le développement cette plante et les actions permettant de limiter sa prolifération (ripisylve suffisamment développée, écoulements plus rapides...).

Les foyers de renouée ont majoritairement été traités par bâchage, mais cela ne semble pas suffisant puisque les observations montrent une recolonisation.

3.2 IMPACTS SUR LES MILIEUX

Sur les tronçons reconnus en 2014, l'analyse de l'évolution des niveaux d'altérations par compartiment (débit, ligne d'eau, continuité, lit, berge/ripisylve, annexes) montre, depuis 2005, une amélioration sensible pour la ligne d'eau et la continuité ; amélioration plus timide pour le lit et l'association berge/ripisylve. Ce résultat s'explique en partie par la suppression de plusieurs ouvrages, et dans une moindre mesure, par la gestion des organes mobiles de ces derniers.

L'évolution des indices biologiques, notamment l'indice poisson rivière, au niveau de l'ancien plan d'eau de Sainte-Suzanne et à l'amont immédiat du batardeau du Bruly à Chammes, est positive suite aux actions ambitieuses entreprises. En revanche, peu ou pas d'évolution au moulin de Hardray où s'opère une gestion hydraulique avec abaissement temporaire du clapet depuis plusieurs années. Rappelons que cet indice est souvent déterminant car rapidement déclassant dans les petites et moyennes masses d'eau considérées en risque morphologique, du fait d'un taux d'étagement important (succession d'ouvrages). Sur ce type de

masse d'eau, les seuils entraînent des conditions environnementales favorables au développement d'espèces piscicoles théoriquement inféodées aux parties aval des grands cours d'eau et des plans d'eau.

Notons que les données acquises à la station de Thorigné-en-Charnie (station représentative de la masse d'eau) déterminent une classe d'état biologique mauvaise : l'indice poisson rivière étant déclassant. Avec l'absence de données physico-chimiques, l'état écologique est considéré comme mauvais mais avec un indice de confiance faible (données insuffisantes).

Plus à l'amont, la station de suivi à Chammes est située dans un secteur non influencé par un seuil (contrairement à celle de Thorigné) et présente un jeu de données plus important. L'état biologique est bon depuis 2008 et l'état physico-chimique passe de moyen en 2010 (bilan en oxygène et nutriments déclassants) à bon en 2013. L'état écologique est donc bon en 2013 sur cette station.

L'analyse des données tend à indiquer qu'une évolution (favorable) des indices biologiques dépend de la nature des travaux d'une part, du temps de réaction du milieu et de la position géographique dans le bassin, d'autre part. D'autres paramètres interviennent comme les conditions hydrologiques au moment du prélèvement et la position même du site de mesure.

A l'échelle de la masse d'eau, les travaux sur la continuité semble trop disséminés pour permettre au milieu une réponse positive rapide ; néanmoins les résultats locaux sont très encourageants et incitent à pérenniser les actions ambitieuses.

3.3 BILAN FINANCIER

D'après les nouvelles données fournies par le syndicat et l'Agence de l'Eau, il apparaît que le budget prévisionnel s'élevait à 1 120 294 € H.T. (période 2008-2014) et ciblait principalement le cours principal de l'Erve (75%). Le budget dépensé est inférieur, 664 804,84 € H.T., mais concerne à 98 % l'Erve.

Notons le coût non négligeable des études complémentaires réalisées (études ouvrages) : environ 250 000 € H.T. contre moins de 85 000 € H.T. initialement prévu. La moitié seulement des dépenses prévues pour les travaux en ripisylve et la restauration de l'habitat (ouvrages) a été consommée.

3.4 ENQUETES DE SATISFACTION

Conformément au cahier des charges, une enquête a été menée auprès des élus, riverains et usagers de manière à évaluer la perception des travaux réalisés. Les quatre thématiques : travaux, modification des pratiques, perception de la rivière et actions de communication sont abordées à travers des entretiens téléphoniques (15 à 45 minutes) voire des mails (en minorité) en l'absence de contact par téléphone.

Au 23 octobre, 11 riverains, 4 élus et 5 usagers avaient répondu favorablement, sur un total de 36 personnes sollicitées. La synthèse des entretiens se résume ainsi :

Enquête riverains (11 réponses)	Enquête élus et usagers (9 réponses)
La biodiversité est reconnue comme un enjeu mais l'importance d'un aspect naturel d'un cours d'eau fait débat	Les enjeux cités sont : la qualité d'eau, la préservation des milieux, la pêche et la continuité écologique
La majorité des riverains sont informés des travaux et connaissent plutôt bien les actions menées	Satisfaction plutôt partagée/mitigée ? des travaux. Les travaux de Grand-Moulin (effacement du clapet et mise en place d'une rampe en enrochements) sont une réussite. Le taux de réalisation des actions, de continuité notamment, est insuffisant
Le niveau de satisfaction varie en fonction du type de travaux : satisfait de l'entretien en ripisylve, avis partagé vis-à-vis des actions sur les ouvrages	Le nettoyage du lit, les protections de berges (abreuvoirs et clôture) et l'aménagement du tracé de la rivière sont les travaux les moins difficiles à mettre en œuvre. Les plus difficiles concernent la suppression des ouvrages.

Plutôt favorables à la poursuite des travaux	Le blocage par les riverains (intérêts privés privilégiés plutôt que l'intérêt général) est l'élément le plus cité comme frein à la restauration des cours d'eau
Souhait de poursuivre les actions sur la ripisylve, les berges et les plantes envahissantes. Actions sur le tracé du lit peu plébiscitées. Avis plus mitigé pour les actions sur les ouvrages	Plutôt partagés/indécis ? quant à la poursuite des travaux. Actions sur les ouvrages sont à poursuivre
Bonne communication à propos des travaux	Communication plutôt insuffisante, sinon sans avis
	Les objectifs du CRE sont partiellement atteints

3.5 SYNTHÈSE DES POINTS FORTS/FAIBLES DU CRE 2008 -2014

Points forts	Points faibles
Programme du CRE développé en fonction des enjeux du territoire	Programmation de travaux non atteinte
Améliorations des compartiments ripisylve/berges, continuité et ligne d'eau (localisée)	Budget « études » très (trop ?) important
Opérations « vitrines » : effacement plan d'eau de Sainte-Suzanne et passes à poissons au Grand Moulin	Réalisation d'actions là où aucune n'était prévue et inversement (manque de communication et d'échanges ? Bases de données complexes à manipuler ?)
Lutte organisée contre les plantes envahissantes	Refus et réticences aux effacements d'ouvrages
Présence sur le terrain des techniciens rivière	Continuité parfois non rétablie en étiage, période la plus cruciale
Compétences travaux des techniciens assez élevées	Pas d'intervention sur le lit majeur et l'aspect débits

4. ECHEANCIER

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne précise que l'ensemble des documents relatifs au dossier DIG et loi sur l'eau (tranche conditionnelle) du futur contrat devront être finalisés et rendus au plus tard au début du mois de février 2015.

La prochaine réunion avec le comité technique est prévue le 10 décembre à 14 h à Sainte-Suzanne. Une réunion de travail avec les élus et les financeurs aura lieu courant novembre pour préparer le programme d'actions.